

motion du député. La présidence doit s'assurer qu'il y a consentement unanime. Il ne peut y avoir de débat. Le ministre peut invoquer le Règlement ultérieurement mais il ne peut y avoir de débat à ce stade. Je ne peux que demander s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le député aura entendu comme moi qu'il n'y a pas consentement unanime et, de ce fait, je ne peux pas mettre la motion aux voix.

• (2.40 p.m.)

M. Howard (Skeena): Ce sont les libéraux qui s'y sont opposés.

LA LOI NATIONALE SUR LES TRANSPORTS

LES DISTINCTIONS ENTRE LES LONGS ET LES COURTS TRAJETS

M. Hu Harries (Edmonton Strathcona) demande à présenter le bill C-170, modifiant la loi nationale sur les transports.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Harries: Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est de soulager les producteurs et les consommateurs canadiens d'un fardeau économique injustifié allant jusqu'à 22 millions de dollars par an. Ce fardeau découle de la pratique des chemins de fer d'exiger un tarif élevé dans les régions où il n'existe aucune concurrence. Le bill aurait pour effet de faire disparaître les distinctions entre les longs et les courts trajets.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^o fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'UTILISATION D'ARMES ATOMIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES EN EUROPE

Question n° 48—**M. Lewis:**

1. Le gouvernement canadien était-il au courant en sa qualité de membre de l'OTAN, des plans du gouvernement américain pour l'utilisation d'armes atomiques, chimiques et biologiques en Europe? Si oui, quand le gouvernement canadien a-t-il été informé de ces plans?

2. Les plans en question ont-ils fait l'objet de discussions à certaines réunions des membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Le Canada est au courant des plans de l'OTAN en matière d'armes atomiques. Les plans de l'OTAN ne comprennent pas l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques, sauf en ce qui concerne la protection et la défense contre ces armes.

LA POLLUTION PAR LE PÉTROLE DANS L'ARCTIQUE

Question n° 90—**M. Thomson:**

1. L'un des ministères du gouvernement canadien a-t-il entrepris ou chargé quelqu'un d'entreprendre une étude sur les effets de la pollution par le pétrole dans l'Arctique?

2. L'un des ministères du gouvernement canadien a-t-il étudié les conditions minimum de construction à exiger des pétroliers opérant dans les eaux arctiques?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le comité interministériel provisoire des ressources en eau a chargé un groupe d'étude d'élaborer un «plan provisoire de prévoyance nationale en cas de déversement accidentel de pétrole ou autres produits toxiques», qui serait mis en œuvre en cas de déversement de pétrole ou autre produit dangereux qui constituerait un danger pour les ressources en eau douce ou les eaux côtières du pays. Le plan vise tout d'abord à débarrasser les eaux de tout agent polluant et à éliminer tous résidus nocifs qui pourraient demeurer. Lorsque le plan sera établi et accepté par le comité, il sera soumis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui l'examinera et en recommandera l'adoption au gouvernement. Parallèlement et en guise de complément à l'étude du comité, l'étude du plateau continental polaire a également amorcé un examen des effets de la pollution causée par le pétrole dans l'Arctique.

2. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avec le concours du ministère des Transports, a fourni les données de base sur les conditions et caractéristiques des glaces aux sociétés pétrolières qui se préoccupent de concevoir des navires destinés à parcourir en toute sécurité les mers arctiques. Le gouvernement étudie constamment la question des prescriptions techniques à appliquer aux navires évoluant dans l'Arctique.

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE—LES CANAUX SECONDAIRES—L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION D'AÉROGARES

Question n° 138—**M. Skoberg:**

1. Quels sont les navires de la Garde côtière canadienne qu'on a maintenant retirés de la circulation à la suite de la réduction des dépenses du ministère des Transports prévue pour le budget de 1970-1971?